N° 16 11 19

*Département de Loire-Atlantique*

*Arrondissement de Saint-Nazaire*

**Ville de PORNICHET**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 30 novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, FRAUX, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

*Date de convocation*

24 novembre 2016

A l'exception de :
Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Madame FRAUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

*Date du Conseil Municipal*

**30 NOVEMBRE 2016**

Formant la majorité des membres en exercice.

*Nombre de conseillers*

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

## 19/ MULTI-ACCUEILS – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LOIRE-ATLANTIQUE-VENDEE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique-Vendée a proposé à la Commune la signature d'une convention de prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant pour la mise à disposition des multi-accueils périscolaires municipaux aux familles ressortissantes de la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique.

En contrepartie, la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique-Vendée s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement des structures sous forme de prestations de service. Le montant est fixé à hauteur de 66 % du prix de revient horaire, déduction faite des montants des participations familiales dans la limite du plafond fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Pour l'année 2015, la Commune de Pornichet a réalisé 1 905 heures d'accueil pour des enfants relevant de la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique.

La convention proposée prend effet le 1er octobre 2016 pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique-Vendée.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

N° 16 11 19

DELIBERATION :

⇨Considérant l'intérêt de la convention proposée par la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique-Vendée dont la participation financière permet de réduire le coût pour la Collectivité,
⇨Vu le projet de convention ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission politique éducative - sport - jeunesse en date du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique-Vendée.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à signer la convention telle que présentée en annexe.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR